



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Constitution

Question écrite n° 37144

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité de bien vouloir lui faire connaître la liste des dispositions législatives relevant de son département ministériel, actuellement ouvertes à l'expérimentation par les collectivités territoriales, dans les conditions prévues à l'article 72, alinéa 4, de la Constitution.

Texte de la réponse

Aucune disposition législative relevant du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité n'est actuellement ouverte à l'expérimentation par les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par l'article 72, alinéa 4, de la Constitution.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37144

Rubrique : État

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10642

Réponse publiée le : 12 janvier 2010, page 401